**[87:L:5]**

**Motion en annulation de l'appel interjeté**

**à la Cour d'appel : variante**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon la formule 61B;*

*voir les modèles fournis à la section 87:A*]

AVIS DE MOTION

Le demandeur (intimé) présentera une motion à la Cour d'appel, à la date que fixera le greffier, à/au [*adresse du palais de justice*].

TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sans préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4);

• oralement.

L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : l'annulation de l'appel interjeté par le défendeur (appelant), de l'ordonnance rendue le [*date*] par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*].

LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. L'ordonnance en date du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] porte sur le paiement de dépens qui relèvent d'un pouvoir discrétionnaire du juge. Une autorisation est donc nécessaire pour en interjeter appel.

2. Le paragraphe 134(3) et l'alinéa 133b) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.O. 1990, chap. C.43.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE suivante sera utilisée à l'audition de la motion:

1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé et les pièces jointes à cet affidavit.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs du demandeur (intimé)

DESTINATAIRES: [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs du défendeur (appelant)